

## Hausse de rémunération des enseignants: une augmentation en deux parties

( ), (AFP) -

Emmanuel Macron a annoncé jeudi des augmentations de rémunération pour les enseignants, comme attendu. Elles comporteront une part versée à tous et une part versée aux profs qui accepteront de nouvelles missions. Voici la façon dont se déclinera cette hausse.

- Hausse inconditionnelle de rémunération des enseignants

"Dès cette rentrée, on va (...) rajouter 3 milliards d'euros" en année pleine pour revaloriser les enseignants, a souligné Emmanuel Macron, reprenant un chiffre déjà donné par le ministre de l'Education, Pap Ndiaye.

Cette revalorisation comportera d'abord "une augmentation de la rémunération socle, c'est-à-dire sans condition", a-t-il dit; qui permettra de "mettre déjà tout le monde au-dessus de 2.000 euros". "Au-delà de ça, c'est à tous les niveaux de carrière qu'il va y avoir une augmentation de rémunération, y compris pour ceux qui sont en milieu ou aux trois-quarts de carrière", et cette hausse sera "sans condition aucune, entre 100 et 230 euros par mois" nets, a-t-il poursuivi.

"L'augmentation sur la partie socle concerne tout le monde, c'est une très bonne chose", a estimé Stéphane Crochet, du SE Unsa. Mais "elle ne rattrape pas les retards de pouvoir d'achat pris sous le coup de l'inflation". "Ça ne va pas régler le déclassé salarial depuis 15 ans", a renchéri Guislaine David, secrétaire générale du SNUipp-FSU, premier syndicat du primaire.

L'enveloppe budgétaire annoncée pour cette partie de la hausse des rémunérations des enseignants est de 635 millions en 2023 pour une revalorisation au 1er septembre, et 1,905 milliard d'euros en année pleine en 2024.

"On a la confirmation que sur le socle, Emmanuel Macron ne tient pas la promesse de 10% d'augmentation pour tout le monde", faite pendant sa campagne, a réagi Sophie Vénéitay, secrétaire générale du Snes-FSU, premier syndicat du secondaire (collège et lycée). "Il aurait fallu 3,6 milliards d'euros pour augmenter tout le monde de 10%".

Le ministère de l'Education avait proposé mi-février que cette somme soit principalement consacrée à une hausse des indemnités que touchent tous les enseignants pour les missions liées au suivi des élèves (réunions de parents, conseils de classe...): l'ISAE dans le premier degré (Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves) et l'ISOE (Indemnité de suivi et d'orientation des élèves) dans le second degré. Ces indemnités sont actuellement de 1.256 euros brut annuels pour l'ISOE et de 1.200 euros pour l'ISAE.

- Hausse liée à de nouvelles missions

Une autre partie de l'augmentation des rémunérations, un peu plus d'un milliard d'euros en année pleine, sera liée à de nouvelles missions et basée sur le volontariat, dans le cadre du "pacte" proposé par le gouvernement aux enseignants, comme cela était attendu, a indiqué Emmanuel Macron.

Cette partie "va permettre de payer encore plus par mois, ce qui permettra à des enseignants de toucher jusqu'à 500 euros par mois en plus", a-t-il dit.

Parmi les missions supplémentaires qui entreront dans le cadre de ce "pacte", Emmanuel Macron a évoqué les remplacements de courte durée d'enseignants absents, la participation au dispositif "devoirs faits" (qui permet aux élèves de faire leurs devoirs au collège), ou encore la participation à des projets pédagogiques.

"Emmanuel Macron persiste et signe alors que toutes les organisations syndicales ont quitté la table des négociations début mars" sur ce sujet, a souligné Sophie Vénéitay, jugeant ces annonces "irrespectueuses et provocatrices".

Pour Stéphane Crochet, "en s'obstinant sur le pacte, Emmanuel Macron atténue encore plus les mesures prises sur le socle".

Afp le 20 avr. 23 à 16 02.